

**PÉRIODE VERTE du 01/01 au 31/01 - du 01/04 au 31/05 – du 01/10 au 31/12**  
**PERIODE ORANGE du 01/02 au 31/03**

**DÉCLARATION D'INCINÉRATION EN FORÊT OU À MOINS DE 200 MÈTRES**  
 (il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit)

Je soussigné(e) .....  
 demeurant à .....

Déclare (cocher la case utile) : dans les conditions suivantes :

<input type="checkbox"/> Brûler des rémanents <input type="checkbox"/> Brûler des végétaux sur pied <input type="checkbox"/> Brûler des végétaux infestés par des organismes nuisibles	Date (30 jours maximum) :
	Commune :
	Adresse du site de brûlage ou coordonnées GPS :

Je m'engage à (cocher obligatoirement toutes les cases)

INCINÉRATION DE RÉMANENTS	INCINÉRATION DE VÉGÉTAUX SUR PIEDS
ne procéder à l'incinération de végétaux secs que de jour, en l'absence de vent et d'épisode de pollution de l'air ( <b>en période orange</b> )	ne procéder à l'incinération que de jour, en l'absence de vent et d'épisode de pollution de l'air ( <b>en période orange</b> )
ne procéder à l'incinération de végétaux secs que de jour, par vent inférieur à 40km/h et d'épisode de pollution de l'air ( <b>en période verte</b> )	ne procéder à l'incinération de végétaux secs que de jour, par vent inférieur à 40km/h et d'épisode de pollution de l'air ( <b>en période verte</b> )
ne pas faire de tas sous l'aplomb des arbres	ne pas incinérer plus de 2000 mètres carrés d'un seul tenant
constituer des tas qui ne dépassent pas 2 mètres de diamètre et 1 mètre de hauteur	procéder par bandes successives
ceinturer les tas par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum	ceinturer le périmètre de l'opération par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum
surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment (à préciser) : ..... .....	surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment (à préciser) : ..... .....
après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion	après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion
m'assurer de l'extinction complète des foyers	m'assurer de l'extinction complète des foyers
présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération	présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération

**Les agents assermentés de la force publique peuvent faire cesser à tout moment cette opération dès qu'une de ces consignes de sécurité n'est pas respectée.**

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature

**VISA DU MAIRE DE :** .....

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature